

## ArcelorMittal : les outils industriels stratégiques pour l'Europe doivent être préservés

### Déclaration des organisations syndicales européennes d'ArcelorMittal et Ilva

Bruxelles, le 3 Mai 2018

En juin 2017, ArcelorMittal a conclu un accord d'achat contraignant avec le gouvernement italien sur la reprise d'Ilva. Ce faisant, ArcelorMittal vise l'acquisition de la plus grande usine intégrée d'Europe – celle de Taranto, qui détient le record européen de 10 millions de tonnes de capacités de production d'acier – ainsi que d'activités grandement complémentaires aux siennes tel que les produits sidérurgiques à haute valeur ajoutée pour l'industrie automobile. Bien que cette acquisition comporte des défis à relever puisqu'elle implique de hauts niveaux d'investissement pour rétablir la compétitivité industrielle d'Ilva et sa mise en conformité avec les normes environnementales, elle permettrait de consolider plus encore l'un des champions européens de l'acier.

Et pourtant, un coup d'arrêt a été soudainement porté au grand projet lorsque la Commission européenne a commencé à mettre de sérieux doutes quant à la compatibilité de l'opération avec le règlement européen sur les fusions. Estimant qu'ArcelorMittal pourrait finir par occuper une position dominante sur le marché de l'acier plat au carbone qui conduirait à une régulation tronquée des prix dans le sud de l'Europe, selon la Commission européenne, cette dernière a demandé à ArcelorMittal de soumettre des mesures correctives. Le vendredi 13 avril, l'information est tombée comme un couperet lorsqu'ArcelorMittal a rendu son plan de désinvestissement public en annonçant que les sites suivants sont la cible de possibles cessions : Ostrava (République tchèque), Galati (Roumanie), Skopje (macédoine), Dudelange (Luxembourg), Piombino (Italie), ainsi que des lignes de production à Liège (Belgique). Dans un délai extrêmement court, la Commission européenne rendra sa décision et la publiera le 23 mai. **Pas moins de 15 000 emplois directs et des milliers d'emplois indirects sont en jeu dans chacune des six communautés locales qui regardent avec anxiété leur avenir désormais incertain.**

Les syndicats représentant les travailleurs d'ArcelorMittal et Ilva venant de Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, République tchèque et Roumanie sont unanimes pour exhorter tant les institutions de l'Union européenne que la direction d'ArcelorMittal à revoir leur position. Alors qu'elles devraient soutenir le développement d'ArcelorMittal et sa capacité à être concurrentiel sur la scène internationale, **les règles de concurrence de l'UE et la réponse qu'ArcelorMittal y apporte affaiblissent au contraire la position de l'entreprise et font peser une grande incertitude sur l'avenir des sites ciblés, ainsi que des sites qui resteraient dans le giron d'ArcelorMittal.**

L'industrie sidérurgique européenne traverse déjà une période extrêmement difficile puisqu'elle est confrontée à : une concurrence mondiale féroce et non-réglée marquée tant par des pratiques commerciales déloyales de la part de la Chine et d'autres pays tiers que par l'annonce d'obstacles commerciaux avec les Etats-Unis ; mais aussi à une persistante sous-capacité de production en Europe quand le marché mondial est lui inondé de surcapacités ; et la nécessité de développer rapidement une industrie faible consommatrice en énergie pour faire face au changement climatique. Dans ce contexte, le projet de démantèlement des réseaux de production intégrés d'un des géants européens de production d'acier est incompréhensible !

Les décisions de la Commission européenne et d'ArcelorMittal ont envoyé une onde de choc à travers l'Europe et ont eu l'effet d'une surprise inacceptable pour les travailleurs d'ArcelorMittal et leurs syndicats

qui ont été exclus du dialogue qui s'est déroulé pendant de longs mois à huis clos entre la direction d'ArcelorMittal et la Commission européenne. Ces intentions soulèvent de graves préoccupations et de multiples questions qu'il reste encore à traiter de manière appropriée.

Premièrement, le processus de décision lui-même est entaché d'irrégularité : il ne peut y avoir de discussions concernant les cessions d'actifs et les restructurations correspondants tant que le rachat d'Ilva n'est pas finalisé. Ce qui est loin d'être le cas. A moins qu'ArcelorMittal ne tienne les engagements pris avec le gouvernement italien concernant particulièrement le nombre de travailleurs devant être maintenu, et ne respecte pleinement les justes conditions d'emploi et de rémunération pour le transfert des travailleurs d'Ilva, l'accord requis avec les syndicats italiens ne pourra être conclu.

Deuxièmement, les sites qu'ArcelorMittal a unilatéralement ciblé pour cession sont ceux qui souffrent depuis des années de sous-utilisation, de sous-investissement de la part d'ArcelorMittal ainsi que de réorganisations drastiques visant à rétablir la rentabilité. Il est non seulement inacceptable que les sacrifices consentis par les travailleurs d'ArcelorMittal ne portent pas leur fruit, mais il est d'autant plus incompréhensible de les soumettre à une incertitude plus grande encore à cause d'un processus de cession qui remettrait en cause la viabilité des sites.

Troisièmement, l'interdépendance des sites de production d'ArcelorMittal a été totalement ignorée. Les sites destinés à la vente sont également les fournisseurs d'autres sites de production d'ArcelorMittal en Europe, ce qui aura des conséquences très directes sur leurs propres capacités de production.

Quatrièmement, ouvrir à la vente des outils industriels stratégiques pour l'Europe à des concurrents non-européens menace directement l'indépendance européenne dans la production d'acier. En l'absence de garanties sur les engagements que pourraient prendre ces investisseurs étrangers quant au maintien des activités de production sur site sur le long terme, une telle ouverture du marché à l'externe contribuera un peu plus à éroder notre base industrielle européenne.

Cinquièmement et pour finir, les travailleurs et leurs représentants ont été indument privés de l'exercice de leur droit fondamental à l'information et à la consultation sur ce qui constitue néanmoins un projet majeur susceptibles d'affecter considérablement leurs emplois et conditions de vie. S'abritant derrière la soi-disant confidentialité qu'imposeraient les règles de concurrence de l'UE (ce que la Commissaire européenne Vestager a depuis démenti), ArcelorMittal n'a pas fourni suffisamment d'informations substantielles pour permettre aux représentants des travailleurs de procéder à l'évaluation approfondie à laquelle ils ont droit. Alors que les discussions ont eu cours pendant des mois entre ArcelorMittal et la Commission européenne, les travailleurs et leurs représentants ne disposent eux que de 15 jours ouvrés pour que le comité d'entreprise européen élabore un avis que la direction attend d'être livré le 17 mai.

Dans ce contexte, et sous une pression de temps considérable et inacceptable, les syndicats de toute l'Europe demandent d'urgence à ArcelorMittal et à la Commission européenne de :

- **Fournir une transparence totale** sur l'ensemble de la procédure de contrôle des concentrations appliquée au cas présent, et la communication immédiate des informations concernant les analyses et prévisions industrielles, financières, sociales, environnementales et de marché ;
- **S'engager pour la croissance industrielle à long terme, la qualité de l'emploi et l'adoption de solutions viables** pour tous les sites européens d'ArcelorMittal et d'Ilva, quel que soit le résultat des procédures en cours ;
- **Impliquer pleinement les syndicats et représentants des travailleurs** avant que toute décision ne soit prise tant par la Commission européenne que par ArcelorMittal, que ce soit sur l'acquisition d'Ilva en tant que tel, le plan de désinvestissement proposé ou encore la recherche d'éventuels nouveaux acquéreurs si besoin.

Les syndicats d'ArcelorMittal et d'Ilva restent sidérés par le manque total de cohérence entre les différentes politiques de l'Union européenne que la situation actuelle met en lumière. En conséquence, ils appellent la Commission européenne à fournir une réponse immédiate au cruel besoin :

- **De révision des règles de concurrence anachroniques de l'UE**, afin de garantir des conditions de concurrence équitables aux entreprises européennes qui opèrent sur les marchés mondiaux ;
- **D'une stratégie industrielle ambitieuse pour l'acier** qui soutienne le secteur qui continue à être l'épine dorsale sur laquelle repose notre économie européenne ;
- **D'un traitement équitable du respect des droits des travailleurs et de la défense des intérêts industriels stratégiques de l'Europe, parallèlement aux considérations attachées à la concurrence sur le marché intérieur.**

Les syndicats européens sont engagés à la défense de l'avenir des emplois et des sites d'ArcelorMittal et d'Ilva en Europe. Ils continueront à solliciter les décideurs politiques nationaux et européens ainsi que la direction d'ArcelorMittal pour qu'ils assument leurs responsabilités sociale et industrielle.